

Québec français



À la lueur des mouches à feu

Steve Canac Marquis

Number 108, Winter 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56380ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marquis, S. C. (1998). À la lueur des mouches à feu. *Québec français*, (108), 97–99.



histoires de mots

STEVE CANAC-MARQUIS

À la lueur des mouches à feu

« Les mouches à feu font des folies,
les ouaouarons sont pas plus fins »

Dans ce couplet d'une chanson qui fut sur les lèvres de plus d'une génération de Québécois, le groupe Beau Dommage évoque les irréductibles pulsions de la vie animale quand elles emplissent les nuits d'été de lueurs et de cris qui intriguent, fascinent. Folles, les mouches à feu lancent des clins d'œil aux partenaires de leur espèce en produisant de brefs éclairs d'une lumière assez vive pour rappeler celle des flashes de nos appareils photos. Du moins aux yeux des modernes que nous sommes, parce que, pour les anciens, cette lumière était souvent décrite comme un « feu », d'où sans doute le nom descriptif de *mouche à feu*, tout empreint de poésie.

Il se trouve pourtant des gens qui le critiquent et qui souhaiteraient même, sous le couvert de froides préoccupations terminologiques, le voir s'éteindre... Ainsi en va-t-il d'entomologistes, qui émettent des réserves sur son emploi dans la langue courante parce qu'ils estiment qu'on « devrait réserver le mot mouche aux diptères à antennes courtes pour éviter toute confusion ¹ ». De même de certains linguistes qui, plus catégoriques encore, en stigmatisent complètement l'usage. C'est du moins ce que prescrivent les auteurs du nouveau *Multi des jeunes* en décrétant que *mouche à feu* est un « terme fautif », sous prétexte qu'il serait un « calque de l'anglais "firefly" pour luciole ». Doit-on rejeter des noms bien implantés dans l'usage chaque fois qu'ils ne répondent pas à des critères d'évaluation scientifiques ou puristes ? Pas avant d'avoir envisagé les choses sous des éclairages inhabituels, en commençant par la critique de l'origine prétendue anglaise du nom...

Les lumières du passé

Si *mouche à feu* nous venait de l'anglais *firefly*, il serait vraisemblablement entré dans l'usage au plus tôt vers 1760, date de la Conquête anglaise. Or, le nom figure déjà dans les textes de plusieurs auteurs bien avant la date scellant le sort de la colonie française implantée en Amérique du Nord. On en relève les premières attestations dans deux manuscrits attribués au jésuite Louis Nicolas, missionnaire auprès de nombreux groupes amérindiens entre les années 1664 et 1675 : d'abord, *mouche de feu*, dans le premier manuscrit (vers 1675) ; puis, *mouche à feu*, dans le second (vers 1685), qui renferme cette description toute naïve de l'insecte : « De la Mouche A feu ou de la Mouche luyzante[.] Parmi les choses qui sont admirables sur les terres de l'Amérique, je trouve que la Mouche a feu n'y doit pas tenir le dernier rang [...]. L'on est fort souvent agreablement surpris : lorsque sans y penser on s' imagine voir autant de petits éclairs qu'on

voit de ces insectes qui étendant, et resserrent [= resserant] presque en même [temps] leurs ailes font paroître, et font cacher en un moment leur agreable feu avec lequel on peut lire dans une chambre si on prend la peine d'en tenir un, et de le conduire successivement tout le long de la ligne qu'on veut lire, que si ayant une bouteille de verre on y enferme 15 ou 20 de ces mouches a feu elles servent de chandelle 8 jours durant ² ». Dans le titre de cet extrait, le jésuite emploie aussi *mouche luisante*, nom qui fut lui-même usité en Nouvelle-France jusqu'au début du XVIII^e siècle. Cependant, il s'est rapidement éclipsé devant son concurrent *mouche à feu*, qui s'est imposé comme terme commun. Lors de son séjour au Canada en 1749, le naturaliste finlandais Pehr Kalm ne signale d'ailleurs que ce dernier nom dans l'usage des Français ³.

À l'époque coloniale, *mouche à feu* n'était même pas exclusif aux Français de la Nouvelle-France. En effet, il était également en usage chez ceux des Antilles, comme en fait foi ce témoi-

gnage du père Jean-Baptiste Labat, missionnaire dominicain à La Martinique et à La Guadeloupe entre 1693 et 1705 : « Pendant que je suis en train de parler de mouches, il ne sera pas hors de propos de dire qu'il y a dans toutes les Isles [des Antilles] une espece de petites mouches luisantes qu'on appelle mouches à feu. [...] Dès qu'il est nuit on les voit voler de tous côtes, sur tout dans les buissons & dans les allées d'arbres & autres lieux sombres, où il semble que ce soient autant d'étincelles de feu ⁴ ». Les faits nous enseignent donc que ce nom d'insecte était un terme de relation. Il fut probablement diffusé à travers les colonies françaises par les voyageurs et les marins, à la faveur des liens commerciaux établis par voie maritime entre le Canada, les Antilles et la France. Ces liens avaient été amorcés par l'intendant Jean Talon, dès l'année 1667, quand un vaisseau de la Compagnie des Indes Occidentales exporta aux Antilles des produits du Canada (morue, pois, planches, etc.) avant de repasser en France et de revenir au pays ⁵. D'abord occasionnel, le « commerce triangulaire » ne prit son véritable essor que vers le début du XVIII^e siècle, ce qui a certainement favorisé les échanges linguistiques intercoloniaux. Dans quel sens se serait faite la circulation du nom *mouche à feu* ? Peut-être à partir des Antilles, où il est demeuré tout aussi usuel en créole qu'il l'est en français canadien.

Le discours des origines

Mouche à feu est-il pour autant un calque de l'anglais *firefly* ? Voilà qui n'est pas assuré... même si on relève la première attestation de *firefly* dans un chapitre de *The Theater of Insects*, publié à Londres en 1658, dans lequel l'auteur se montre préoccupé par des questions philosophiques soulevées depuis l'Antiquité sur la nature de l'insecte, censé naître du feu. Ce n'est toutefois qu'en 1682 que ce mot est associé à la faune entomologique américaine, dans le rapport d'un clerc anglais envoyé en Caroline par le roi d'Angleterre pour le renseigner sur l'état du pays : « There are in Carolina great numbers of Fire Flies [...] flying through the Air, shining like Sparks of Fire [...] ⁶ ». Compte tenu que *mouche à feu* est contemporain de *firefly*, du moins dans la documentation relative à l'Amérique, il faut plutôt se demander s'il n'a pas pu être créé parallèlement au nom anglais.

Dans l'ancienne langue française, le mot *mouche* servait à désigner une multitude d'insectes volants autres que les diptères (dont la mouche domestique est le type). La pratique était tellement courante que les Français ont appliqué le mot au coléoptère scintillant des nuits américaines, qu'ils ont d'abord nommé *mouche luisante* (dès 1609), sur le modèle de *ver luisant*. Ce nom-ci était employé par les Français pour désigner le lampyre, un coléoptère lumineux largement répandu en France et apparenté à celui d'Amérique, à quelques différences près : la femelle dépourvue d'ailes a l'aspect d'un ver et, depuis les herbages, elle attire les mâles en vol à l'aide de ses organes lumineux. Par la suite, on a remplacé *mouche luisante* par *mouche à feu*, nom descriptif qui exprimait mieux un des traits caractéristiques de l'insecte mentionné régulièrement par les voyageurs : le feu, c'est-à-dire l'éclat de sa lumière. Par exemple, à sa première année en Nouvelle-France en 1632, le jésuite Paul Le Jeune écrit sur les « mouches luisantes » : « Vous diriez la nuit que ce sont des estincelles de feu. Elles jettent plus de lumière que les vers luisants que j'ay vus en France ⁷ ». En 1648, l'écrivain César de Rochefort, comparant les lucioles de l'Asie à celles des Antilles, note : « Mais quelques Lumineus qui puissent être ces petis Astres de l'Orient, toujours ne sont ils que comme une petite étincelle, au prix du grand feu que jettent ces flambeaus volans de l'Amérique ⁸ ». En 1654, le dominicain Jean-Baptiste du Tertre, historiographe des établissements français aux Antilles, observe au sujet des « mouches luisantes » de la Martinique : « Celles-cy font briller en un moment dans l'air dix ou douze petits esclairs d'un feu doré, le plus agreable du monde, puis elles s'arrestent & cachent leur feu tout à coup, & à un moment de là elles recommencent [...] ⁹ ». Tout indique que le nom *mouche à feu* a pu être créé en français sans l'influence de l'anglais. Des dénominations analogues, appliquées à la luciole, ont d'ailleurs été rapportées dans d'autres langues romanes : dans le portugais brésilien de l'État de Bahia, qui atteste actuellement l'usage de *mosca-de-fogo* (littéralement « mouche de feu ») ¹⁰ ; dans des parlers italiens, dans lesquels on a relevé *mosca da fuoco* chez des témoins interrogés lors d'enquêtes linguistiques faites dans les années 1920 ¹¹. En outre, dans des parlers dialectaux de la France, on a signalé les types *ver à feu* et *ver de feu* comme autres noms du ver luisant.

Ces quelques données interdisent donc de conclure catégoriquement à l'anglicisme, même à l'anglicisation de la pensée, pour qui se prononce sur l'origine de *mouche à feu* ! On observerait plus justement que Français, Anglais et probablement même Portugais (si l'on pouvait établir l'ancienneté de la donnée brésilienne) partageaient, au XVII^e siècle, une façon commune de décrire et de nommer les coléoptères lumineux observés dans les Amériques. Des recherches approfondies dans les relations anciennes laissées par les colonisateurs européens permettraient peut-être de mieux cerner la genèse et la diffusion de ces noms.

La vérité est dans les nuances

Par l'évaluation des mots de la langue générale qu'ils font à partir de critères bien arrêtés, les spécialistes et les puristes exercent une influence certaine auprès des membres de la communauté linguistique et ils concourent, de la sorte, à orienter l'usage. Cependant, leurs avis sont souvent perçus comme le reflet d'une vérité absolue, alors qu'ils ne sont en réalité qu'un point de vue bien légitime conditionné par une idéologie particulière, qui rappelle celle du censeur.

Les spécialistes s'interrogent avec raison sur l'à-propos d'une dénomination comme *mouche à feu*, utilisée communément pour désigner un coléoptère étranger à ce diptère qu'est la mouche, du point de vue de la taxinomie actuelle. On pourrait la qualifier de « dénomination mal réussie », comme le faisait déjà l'entomologiste Jean-Henri Fabre au sujet du nom *ver luisant*. Il faut toutefois se rappeler que ces deux noms anciens sont les vestiges d'une nomenclature populaire prélinnéenne, et qu'ils n'en sont pas moins basés sur une logique et une expérience sensible de la part de ceux qui les ont créés. Par leur formation, ils s'apparentent aux noms français qu'utilisent officiellement les scientifiques dans leur nomenclature et ils ne s'appliquent d'ailleurs qu'à des insectes bien déterminés : *mouche à feu* ne désigne que la luciole (quelles qu'en soient les espèces), et *ver luisant* que le lampyre. Faut-il les rejeter de crainte que quelqu'un identifie les insectes ainsi dénommés à une mouche ou à un ver ? À ce compte, il faudrait aussi écarter des noms tels que *chauve-souris*, *porc-épic* et *raton laveur*, pour éviter que les

animaux de ce nom soient confondus avec une souris, un porc et un petit rat !

En dépit des critiques dont il fait l'objet, le nom *mouche à feu* n'a pas toujours été jugé de façon défavorable, même par des scientifiques de renom. En 1912, le chanoine Victor-Adolphe Huard, successeur de l'abbé Léon Provancher à la direction du *Naturaliste canadien*, était d'avis que la dénomination était « heureuse ¹² ». En 1969, l'ethnobotaniste Jacques Rousseau estimait que *mouche à feu* était un « mot excellent, [qui] désigne couramment au Canada un insecte adulte, bien connu, autre que le ver luisant ou luciole de France, les deux toutefois étant apparentés ¹³ ». L'éminent savant et disciple du frère Marie-Victorin avait remarqué que le nom *luciole* (qui est un emprunt littéraire à l'italien *luciolola*, fait par le français au XIX^e siècle) n'est pas univoque : il s'applique en France non seulement à la luciole proprement dite (qui y est très rare), mais aussi, par extension, au ver luisant (qui y est très répandu) ¹⁴. Arguments de poids pour que les Québécois conservent leur dénomination, clairement univoque ?

Le *Multi des jeunes* règle le sort de *mouche à feu* sur la seule base de son origine. Puisque le nom y est dénoncé comme un calque de l'anglais, il a droit à un traitement qui occulte complètement son histoire et son statut sociolinguistique réels. Même si l'origine présumément anglaise était exacte (ce qui ne convainc pas), *mouche à feu* devrait à tout le moins être présenté comme le nom commun de la luciole au Canada, en usage depuis plus de trois cents ans ! Il a tellement pénétré dans la culture et l'imaginaire qu'on ne compte plus les lettrés séduits qui l'ont accueilli pour illuminer leurs vers et leur prose : Benjamin Sulte, Henri-Raymond Casgrain, Blanche Lamontagne-Beauregard, Jacques Godbout, Antonine Maillat... Et Pierre Morency, enthousiasmé par la présence des râles sur sa chère batture de l'île d'Orléans, une nuit de canicule, qui raconte : « J'avais envie de sortir, chaussé de mes cuissardes, j'avais envie de courir dans la batture, à travers les mouches à feu, et d'aller souhaiter la bienvenue à mes visiteurs fantomatiques ¹⁵ ». Et le flâneur Félix Leclerc, qui se fait cette réflexion imagée dans son calepin : « Tant que les mou-

ches à feu écriront des livres la nuit et tant que les crapauds du Québec chanteront la liberté, Québec est libre ¹⁶ ».

On ne retrouve pas trace de ces exemples littéraires dans le *Multi des jeunes*, qui s'adresse aux jeunes descendants d'un peuple dont on a déjà dit qu'il était sans histoire et sans littérature. Le jugement que ceux-ci porteront sur leurs aînés est donc déjà programmé : ils utilisent des termes fautifs ! Discours réducteur évacuant l'existence culturelle d'un nom dont la valeur évocatrice et poétique a même su fasciner des écrivains de la francophonie. L'un d'eux, un certain Paul Claudel, l'emploie dans bon nombre de ses œuvres, comme ici : « Les pins entre les hauts fûts desquels je poursuis ma route accroissent d'ombre la nuit. C'est l'heure où l'on commence à voir les mouches à feu, lares de l'herbe ¹⁷ ».

Nos jugements nous jugent

Il y a plus d'une façon d'évaluer le lexique en usage dans une communauté linguistique et d'en déterminer la légitimité : tout repose sur l'idéologie promue par ceux qui abordent ces questions. En bénéficiant d'une information complète sur ce lexique (histoire, usage réel, vigueur culturelle, critiques, connotations, etc.), les membres de la communauté sont susceptibles d'exercer leur libre arbitre et de faire des choix répondant à leurs propres préoccupations, à leur propre sensibilité : ils décident alors en toute connaissance de cause s'il est approprié ou non d'utiliser tel ou tel mot, et dans quelles circonstances ils peuvent le faire. À l'inverse, s'ils ne disposent que d'une information partielle, partielle, et par surcroît négative, ils n'ont d'autre choix que de rejeter ces noms. On verrait donc s'éteindre *mouche à feu* avec... un chagrin qui n'est pas souhaitable parce que, comme l'a écrit Gaston Miron, « le cha-

grin luit toujours d'une mouche à feu à l'autre ».

Notes

1. Voir R. Loiselle et D. J. Leprince, *L'entomologiste amateur*, Les Publications du Québec, 1987, p. 35.
2. L. Nicolas, *Histoire naturelle*, 1685 environ, F° 166 (copie microfilmée, Archives nationales du Canada).
3. Voir J. Rousseau et G. Béthune, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Éditions Pierre Tisseyre, 1977, p. 416.
4. J.-B. Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, tome 1, deuxième partie, 1724, p. 117.
5. D'après J. Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*, 1981, p. 13-14.
6. Dans B.R. Carroll (éd.), *Historical Collections of South Carolina*, vol. 2, New York, 1836, p. 74.
7. Dans L. Campeau (éd.), *Monumenta Novae Franciae*, vol. 2 : *Établissement à Québec (1616-1634)*, 1979, p. 308.
8. César de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des Îles Antilles de l'Amérique*, Paris, 1648, p. 139.
9. Jean-Baptiste du Tertre, *Histoire générale des îles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique*, Paris, 1654, p. 324-325.
10. Voir A. Buarque de Holanda Ferreira, *Novo Dicionário da língua portuguesa*.
11. D'après Miebete Ankersmit, *Die Namen des Leuchtkäfers im Italienischen*, 1934, p. 89.
12. Dans *Le Naturaliste canadien*, vol. 9, 7, 1912, p. 235.
13. Dans *Les Cahiers des Dix*, vol. 39, 1969, p. 229.
14. Voir *Le Grand Robert de la langue française*, deuxième édition, 1992.
15. P. Morency, *L'œil américain*, Montréal/Paris, Boréal/Seuil, 1989, p. 33.
16. F. Leclerc, *Le petit livre bleu de Félix*, Les nouvelles éditions de l'Arc, 1978, p. 207.
17. P. Claudel, *Connaissance de l'Est*, Mercure de France, 1973, p. 127 [1897].